Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_030-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-030

Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : LASCAULT Sophie à LE GALL Lionnel, FLOC'H Bruno à IRRIEN Joseph

Mme FEAT Alicia a été élue secrétaire de séance

Fixation du nombre d'administrateurs au CCAS

Vu les articles L123-4 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R123-7 à R123-10 du même code ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Ce nombre est au maximum de 16 :

Proposition :

- 6 membres élus en son sein par le conseil municipal
- 6 membres nommés par le Maire non-membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des 15 voix exprimées :

- **FIXE** à 12 le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS

Fait à Garlan, le 07/04/2026

Alicia FEAT
Secrétaire de séance

MAIRIE de GARLAN 29810 GARLAN

Joseph IRRIEN
Maire

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.